

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

509, Route du 5<sup>e</sup>-au-8<sup>e</sup>-Rang C.P. 86

Des Méloizes QC J0Z 1V0

Tél. & téléc. : 819 788-2491

### BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

\*\*\*\*\*

*La période des fêtes est à nos portes, le maire Émilien Rivard, les conseillers ainsi que tous les employés municipaux désirent vous souhaiter de très joyeuses fêtes!*

*Que les fêtes soient riches de joie et de gaieté, que la nouvelle année déborde de bonheur et de prospérité et surtout, que tous les vœux formulés deviennent réalité!*

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DES MOIS DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE

- Avis de motion a été donné par Sylvie Garant dans le cadre de la notification au règlement #176 concernant le branchement au réseau d'égout.
- Avis de motion a été donné par Sylvie Garant concernant l'adoption du code d'éthique et déontologie des employés municipaux.
- Avis de motion a été donné par Paul-Aimé Godbout concernant la modification au règlement #123 règlement concernant les animaux.
- Adoption du règlement #176 - Règlement concernant la notification au branchement d'égout pour l'utilisation des tuyaux de type ABS / DWV et DR 28 certifié BNQ.

### RAPPORT BUDGETAIRE

En date du 31 octobre 2012, la municipalité a enregistré pour l'année 2012 ;

#### Activités municipales ordinaires :

**Recettes** au montant de 283 209 \$ et des **dépenses** pour un montant de 179 308 \$

#### Secteur forêt :

**Recettes** au montant de 153 031 \$ et des **dépenses** pour un montant de 152 868 \$

## ÇA BOUGE À SAINT-LAMBERT

### TRAVAUX RÉFECTION DES FENÊTRES DE LA MUNICIPALITÉ ET BORNE SÈCHE

Les travaux sont maintenant terminés, le changement des fenêtres à l'édifice municipal ainsi que l'implantation d'une borne sèche dans le cadre du nouveau schéma de protection incendie.

Le changement des fenêtres diminuera de façon significative la consommation d'électricité et d'huile de la municipalité, ce qui est une très bonne chose.

La borne sèche, vérifiez auprès de vos assurances, vous pourriez bénéficier d'un ajustement à la baisse de vos primes.

Informez-vous, ça peut valoir la peine et ça ne coûte rien.

Si votre assureur vous demande le nombre de litre de la borne sèche ( réservoir) et bien elle est de 45 500 litres (10 000 gallons)!

## CONCOURS "DÉCORATION DE NOËL HIVER 2012

Encore une fois cette année, la Municipalité organise un concours de décoration de Noël ! Sortez vos plus beaux atouts pour rendre encore plus agréable la période des fêtes !

- La Municipalité attribuera des prix pour les décorations de Noël illuminées ou expositions extérieures de lumières de Noël;
- Trois prix pour les plus belles décorations extérieures illuminées (décoration de Noël illuminées ou expositions extérieures de lumières de Noël);
- 1<sup>er</sup> prix : 50\$      2<sup>e</sup> prix : 30\$      3<sup>e</sup> prix : 20\$
- 10 prix de présentation de 10\$ chacun. Le tirage de ces prix sera fait au sort.

Des juges passeront au cours de la période entre le jour de Noël et le jour de l'An pour juger les plus belles décorations extérieures illuminées et pour faire également le recensement des noms des propriétés où il y aura de telles décorations. (Recensement nécessaire pour attribuer les prix de participation.) Lorsque les juges passeront, toutes les décorations extérieures devront être allumées, car toutes décorations extérieures non allumées ne seront pas jugées ni inscrites au recensement des propriétés décorées pour le tirage des prix de participation.

## HORAIRE DES SÉANCES MUNICIPALES

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le mardi. Les séances débuteront à 18h30 ;

8 janvier 2013	5 février 2013	5 mars 2013
9 avril 2013	7 mai 2013	4 juin 2013
9 juillet 2013	13 août 2013	10 septembre 2013
1 octobre 2013	5 novembre 2013	3 décembre 2013

## PETITS RAPPELS

### STUDIO DESJARDINS

Les citoyens désirant prendre un abonnement pour le studio de mise en forme pour l'année 2012, pourront le faire dès maintenant moyennant des frais de 10\$ par mois restant et conditionnellement à la prise d'abonnement pour l'année 2013 ce qui porte le coût de l'abonnement à 65\$ + chaque mois additionnel.

### LOCATION D'ARTICLES

Pour la location d'articles, vous devrez communiquer avec Monsieur Richard Desjardins au 819 788-2456.

## INFOROUTE – SAINT-LAMBERT

Vous pouvez prendre connaissance de l'horaire du Centre de Valorisation des matières résiduelles (CVMR) pour l'année 2013.

N'oubliez pas de consulter régulièrement votre site d'information sur le <http://st-lambert.ao.ca/fr/>. Il est là pour vous aider !

*Visitez-le, vous verrez !!*

## PROGRAMME RÉNOVILLAGE

Le gouvernement a apporté quelques modifications au programme Rénovillage. Entre autres, la valeur uniformisée des résidences principales ne devait pas dépasser 35 000\$, mais désormais, la valeur peut atteindre 90 000\$ excluant la valeur du terrain.

Aussi, si vous avez bénéficié du programme il y a plus de 5 ans, vous êtes de nouveau éligible.

Vous trouverez tous les informations sur le site de l'inforoute de la municipalité à l'adresse indiquée ci-haut.

## OPÉRATION NEZ ROUGE

Voici l'horaire pour la période des fêtes :

**Heures de service : 21:00 - 03:00**

**Téléphone : 1 866-Desjardins ou le (819) 333-4011**

**Dates : 30 novembre 1, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 21, 22, 28, 29 décembre**

Vous trouverez plus d'informations pour les services de nez rouge sur le lien suivant :

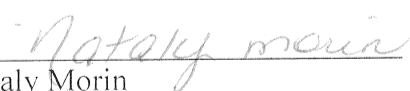
<http://operationnezrouge.com/fr/region/la-sarre>

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPALE – PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé mardi et mercredi 25 & 26 décembre et ainsi que mardi 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Merci et passez de très joyeuses fêtes, soyez prudents !

22 novembre 2012

  
Nataly Morin  
Directrice générale/ Sec.-très.

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LAMBERT

## RAPPORT DU MAIRE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2012

(Rapport tel qu'exigé par l'article 955 du Code municipal et déposé à l'ajournement de la séance ordinaire du 12 novembre 2012)

La Municipalité a terminé l'année financière 2011 avec:

- \* Des revenus de fonctionnement totalisant 686 454\$ et des revenus d'immobilisations totalisant 80 177\$
- \* Des dépenses de fonctionnement totalisant 657 199\$ et des dépenses d'immobilisation totalisant 32 949\$
- \* Surplus de l'exercice de 76 483\$.

Dans le cadre de l'administration, le rapport du vérificateur (année 2011) ne fait part d'aucune recommandation spéciale à appliquer.

Budget de l'année 2012 : Revenus : 359 337\$  
Surplus affecté pour dépenses d'investissement : 14 718\$  
Dépenses de fonctionnement : 359 337\$  
Dépenses (projets) activités d'investissement excluant le projet "Assainissement des eaux usées" : 14 718\$

Grandes lignes des revenus enregistrés au 31 octobre 2012 (concernant l'année 2012) et revenus année 2011.

<u>Description</u>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Taxes</b> (taxe foncière, vidanges, eau) :	106 295	77 016
<b>Paiements tenant lieu de taxes :</b>		
Compensation pour les terres publiques :	8 558	8 555
<b>Transferts conditionnels :</b>		
Subvention pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier – Subvention dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole »		
Subvention dans le cadre du programme « Taxes d'accise »:	85 997	48 651
<b>Transferts inconditionnels :</b>		
Péréquation:	72 185	73 974
<b>Autres revenus de sources locales :</b>		
Loyers - Location de salles et d'articles - Intérêts		
Droits de mutations immobilières – Permis		
Coupe de bois – Affectation de surplus		
Remboursement de taxes – Etc. :	<u>163 205</u>	<u>552 532</u>
<b>Sous-total:</b>	436 240	686 454
<b>Total :</b>	436 240	686 454

Grandes lignes des dépenses enregistrées au 31 octobre 2012 (concernant l'année 2012) et dépenses année 2011

<u>Description</u>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Administration générale :</b>		
Législation – Secrétariat – Greffe – Assurances - Vérificateur – Papeterie – Voyages – Téléphone – Etc. :	99 978	127 344
<b>Sécurité publique :</b>		
Protection incendie – Sûreté du Québec – Autre :	17 524	19 017
<b>Transport :</b>		
Entretien et amélioration du réseau routier - Éclairage public :	18 810	49 105
<b>Hygiène du milieu :</b>		
Vidanges – Dépotoir – Récupération – Aqueduc – Etc. :	24 913	52 066
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire :</b>		
Inspecteur municipal – Lots épars et intra-municipaux (coupe de bois) – Etc. :	152 281	364 160
<b>Loisirs et Culture :</b>		
(Support aux loisirs, bibliothèque, chalet municipal, etc.) :	16 204	20 869
<b>Frais de financement :</b>	2 466	4 638
<b>Remboursement de la dette à long terme:</b>		
<b>Sous-total:</b>	332 176	657 199
<b>Activités d'investissement :</b>	101 214	2 195 422
<b>Total :</b>	433 390	
<b>Projet "Assainissement des eaux usées":</b>		
- Dépenses:	125 403	

Pour l'année 2012, il reste à percevoir (taxes, location de salles, loyers, remboursement de taxes, subventions pour différents projets, affectation de surplus, etc.) un montant estimatif de 36 185\$  
Estimation des dépenses pour terminer l'année : 44 545\$  
Estimation des dépenses projet " Assainissement des eaux usées" : 228 650\$

**Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :**

En février 1999, la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert a adopté un règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux. (Règlement abrogeant le règlement n° 105).

Pour l'exercice 2012, la rémunération de base pour le maire 3 053.28\$ et celle de chacun des conseillers 880.08\$

Tout membre du conseil de la Municipalité reçoit , en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération de base.

La rémunération de base du maire et la rémunération de base de chacun des conseillers est indexée à la hausse pour chaque exercice financier au taux de 2% par année.  
Indexation appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Et ce, suivant l'application de certaines règles décrites dans le cadre du règlement n° 127.

Un conseiller exerçant des fonctions visées par une rémunération additionnelle, le total de sa rémunération de base et additionnelle ne pourra excéder 90% de la rémunération de base et additionnelle du maire (base annuelle).

**Le dernier programme triennal d'immobilisations :**

Le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014, adopté le 28 décembre 2011, totalise des investissements possibles de 27 442\$ pour les trois ans dont 14 718 \$ en 2012.

Ce programme est un outil de planification et non un engagement à effectuer les travaux ou achats qui y sont inscrits.

**Contrats octroyés par la Municipalité au cours de l'année 2012 :**

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Galarneau Entrepreneur Général  
95 894.97 \$ – Projet "Assainissement des eaux usées"

Roberge & Fils INC.  
62 446.50 \$ -Fenêtres & Portes  
1 557.91 \$ - Clôture Borne Sèche  
916.13 \$ - Matériaux

**Orientations générales du budget « Année 2012 » :**

Même s'il est trop tôt pour déterminer de façon exacte la nature et le montant des sommes qui y seront prévues, le conseil s'engage fortement à prendre toutes les mesures possibles pour limiter la hausse de taxes au minimum.


**Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 :**

Les objectifs du conseil pour le prochain programme triennal 2012-2013-2014 :

- . Panneaux routiers pour identifier le nom des routes du territoire de la municipalité.
- . Fenêtres et portes à l'édifice municipal.
- . Borne sèche (sécurité incendie)

12.11.2012

Le maire,

  
Emilien Rivard